



DCS 1 n°2026 – 11.02

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU 11 FEVRIER 2026

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 7
Nombre de suffrages exprimés : 7

Présent à NANTES (hôtel de Région) :

Alexandre THÉBAULT - Conseiller régional Région des Pays de la Loire - Élu titulaire Vice-Président de la Mission Val de Loire.

Présent·e·s en visio-conférence depuis leur ordinateur :

Région Centre-Val de la Loire :

François BONNEAU – Président Région Centre Val de Loire – Vice-Président Mission Val de Loire.

Jean-Patrick GILLE – Vice-Président Région Centre-Val de Loire – Élu titulaire Mission Val de Loire.

Betsabée HAAS – Conseillère régionale Région Centre-Val de Loire– Élu(e) titulaire Mission Val de Loire.

Gaëlle LAHOREAU – Vice-Présidente Région Centre-Val de Loire– Élu(e) titulaire Mission Val de Loire.

Olivier BEATRIX – Conseiller régional Région Centre-Val de Loire– Élu(e) suppléant Mission Val de Loire.

Région des Pays de la Loire :

Éric TOURON - Conseiller régional Région des Pays de la Loire - Élu titulaire Mission Val de Loire.

Objet : Élection du Président et du bureau du Comité Syndical

Le Comité syndical légalement convoqué le 30 janvier 2026 et réuni le 11 février 2026 sous la Présidence d'Alexandre THÉBAULT par délégation de Madame Christelle MORANCAIS, Présidente de la région des Pays-de-la-Loire.

Le Président expose que l'année 2025 a été consacrée à la célébration de l'anniversaire du Val de Loire inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco. Le Président rappelle qu'au Comité Syndical du 10 mars 2025, les élus ont adopté la décision suivante consistant à organiser l'alternance de la Présidence à l'occasion d'une journée dédiée à l'anniversaire de l'inscription du Val de Loire sur la Liste du Patrimoine mondial. Cette décision permettait de faire coïncider le changement de présidence du Syndicat mixte Interrégional avec la nouvelle année budgétaire et la préparation d'un nouveau cycle de projets annuels.

Considérant que le mardi 2 décembre 2025 a clôturé cette année festive et a permis d'officialiser l'alternance de présidence interrégionale entre Monsieur François BONNEAU et Madame Christelle MORANCAIS.

Considérant que cette décision en séance du jour permet de prendre tous les actes administratifs et de délégations sur le plan administratif, comptable et juridique.

Considérant les statuts du Comité Syndical - Syndicat Mixte Interrégional « Mission Val de Loire » adoptés le 22 mars 2002.

Considérant le Règlement Intérieur du syndicat Mixte Interrégional adopté le 18 avril 2002.
Considérant les désignations régionales du 13 juillet 2021 (Région Centre-Val de Loire) et du 30 juillet 2021 (Région des Pays de la Loire).

Considérant la Délibération du 08 juillet 2010 (DCS n°2010-0604) portant modification de l'article 6 « délégation de signature » du Règlement Intérieur mentionnant que « le Président du syndicat mixte peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, donner délégation de signature en toute matière au Directeur général du Syndicat, ou à tout autre membre du personnel en fonction des besoins du service, en cas de vacance ou d'empêchement du Directeur ».

Considérant la délibération DCS 1 n°2021-09.11 du 09 novembre 2021 relative à l'élection du Président et du bureau du Comité Syndical jusqu'en mars 2025.

Considérant la délibération DCS n°5 – n°2025- 10.03 du 10 mars 2025 relative à l'élection du Président et du bureau du Comité Syndical jusqu'en novembre 2025.

Il convient d'adopter l'élection du nouvel exécutif qui sera présidé par la Région Pays de Loire.

Considérant le débat qui a eu lieu.

Après avoir pris connaissance du rapport préparatoire de séance, le Comité Syndical décide de :

- * ÉLIRE l'exécutif de la Mission Val de Loire comme suit à compter du 11 février 2026 :
 - M. Alexandre THÉBAULT, Président de la Mission Val de Loire
 - M. François BONNEAU, premier Vice-Président de la Mission Val de Loire
 - Mme Christelle MORANÇAIS, Vice-Présidente de la Mission Val de Loire
 - M. Jean-Patrick GILLE Vice-Président de la Mission Val de Loire
- * AUTORISER le Président à signer les délégations du Directeur général et de la Secrétaire générale afin d'assurer la bonne gestion des affaires courantes de la structure dès la séance

Fait à Nantes, le 11 février 2026

Alexandre THÉBAULT

Président de la Mission Val de
Loire
Syndicat Mixte Interrégional.



NB : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de la notification.